

Conseil d'administration du 29 septembre 2026

Délibération n°2026-004 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet du 19 mars 2026

Séance en présentiel

Vu le code de la recherche, notamment son article D. 345-6 ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet, notamment son article 5 ;

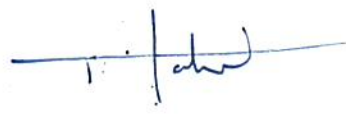
Vu le projet de compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 19 mars 2026 annexé à la présente décision ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte-rendu n°37 de la séance du conseil d'administration du 19 mars 2026 joint à la présente délibération est adopté.

Le président,
Pierre-Paul Zalio



Décompte des voix

Nombre de membres constituant le conseil :	38	Nombre de voix pour :	30
Nombre de membres en exercice :	37	Nombre de voix contre :	
Nombre de membres présents ou représentés :	30	Nombre d'abstentions :	



L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES



Ecole
Pratique
Hautes
Études





Publicité et modalités de recours :

Affichage le	29/09/2026
Publication au registre des actes de l'établissement le	29/09/2026
Transmission au contrôle de légalité le	29/09/2026
Délibération certifiée exécutoire le	14/10/2026

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°37 de la séance du conseil d'administration du 19 mars 2026

Réunion en présentiel De 9h31 à 10h45

Le Conseil d'Administration de l'établissement public Campus Condorcet s'est réuni en présentiel le jeudi 19 mars 2026 à 9h31, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul ZALIO.

Membres du Conseil d'administration présents :

Etablissements Membres

M. Jean-François BALAUDÉ	Administrateur Provisoire de l'École nationale des Chartes
M. François CLANCHÉ	Directeur de l'Institut national d'études démographiques
M. Antonin COHEN	Président de la Fondation Maison des sciences de l'Homme
M. Romain HURET	Président de l'École des hautes études en sciences sociales
Mme Christine NEAU-LEDUC	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Personnalités qualifiées

Mme Hélène RUIZ FABRI	Personnalité qualifiée – Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Pierre-Paul ZALIO	Personnalité qualifiée – Président de l'Établissement public Campus Condorcet

Représentant de l'État

Mme. Johanna ETNER	Représentante de l'État – Cheffe du secteur Sciences de l'Homme et de la Société
--------------------	--

Représentants des Professeurs

M. Jonathan MARIE	Membre élu 'professeurs et assimilés'
-------------------	---------------------------------------

Représentants autres enseignants-chercheurs

Mme Noémie MERLEAU-PONTY	Membre élue 'Autres enseignants chercheurs'
M. Etienne LAMARCHE	Membre élu 'Autres enseignants chercheurs'

Représentants des autres personnels de l'EPCC

M. Alexis POMMIER Membre élu 'autres personnels de l'EPCC'

Mme Mariéva CHALVIN Membre élue 'autres personnels de l'EPCC'

Représentants des autres personnels des établissements membres

Mme Camille BOURDIEL Membre élue 'autres personnels des établissements membres'
M. Sébastien HAULE Membre élu 'autres personnels des établissements membres'

Représentants des étudiants

M. Zinedine AMIANE Membre élu 'étudiant'

Mme Nahia NAHON Membre élue 'étudiant'

Mme Sirine BENKHELLAT Membre élue 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

Etablissements Membres

M. Fabrice BOUDJAABA Directeur de CNRS Sciences humaines & sociales – Représentant du CNRS
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC

M. Michel HOCHMANN Président de l'École pratique des hautes études
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

M. Arnaud LAIME Président d l'Université Paris 8 Saint-Denis Vincennes
Pouvoir donné à M. François CLANCHÉ

M. Daniel MOUCHARD Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Représentant de l'État

M. Christophe BRECHET Représentant de l'État – Conseiller scientifique et pédagogique DGESIP
Pouvoir donné à Mme. Johanna ETNER

Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT Personnalité qualifiée – Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille
Pouvoir donné à M. Romain HURET



Représentants des Professeurs

Mme Corinne VERCHER-CHAPTAL

Membre élue 'professeurs et assimilés'
Pouvoir donné à M. Jonathan MARIE

Représentants des étudiants

Mme. Manon BERTRAND

Membre élu 'étudiant'
Pouvoir donné à M. Noémie MERLEAU-PONTY

Excusé-es :

Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET

Personnalité qualifiée – Directeur Général Lille3000

M. Patrick GILLI

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Anastasia ILINE

Conseillère référendaire à la Cour des comptes – Directrice adjointe de l'audit externe des Nations Unies

Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK

Métropole du Grand Paris – Conseillère métropolitaine

M. Geoffrey CARVALHINHO

Région Île-de-France, Conseiller régional

M. Éric LEJOINDRE

Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris - Maire

Mme Ling LENZI

Plaine Commune, 8^e vice-présidente en charge du Projet Condorcet

Mme Marie-Françoise MESSEZ

Ville d'Aubervilliers, 12^{ème} adjointe

Assistaient en outre à la séance :

Monsieur Rémi LATASTE, Directeur général de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Clément OURY, Directeur général adjoint – Directeur de l'Humathèque de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable

Madame Nathalie MAYET, Directrice des affaires générales de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène MONDER, Assistante de la présidence/direction générale de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Frédéric de VAUGIRAUD, Contrôleur budgétaire régional

Monsieur Éric GODEAU, Commissaire aux comptes

Madame Clarisse BELLAMY, Contrôleuse de légalité au Rectorat de Paris

Madame Valérie FROMENT, Sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance du conseil d'administration réuni en présentiel à 9 heures 31 en remerciant les participants de leur présence.

Il rappelle les contraintes d'horaire, le Conseil d'administration devant s'achever à 10h45 afin de permettre l'ouverture du festival Printemps des humanités à 11h. Il met en avant l'importance de ce rendez-vous et remercie les chefs d'établissement présents pour leur participation. Il souligne par ailleurs le caractère particulier de cette séance, marquée par la fin de mandat des personnalités qualifiées et l'arrivée de nouveaux élus.

Il fait état des procurations et constate que le quorum est atteint.

(Il est procédé à un tour de table.)

Jonathan MARIE prend la parole pour une déclaration introductive faisant suite aux élections du 11 décembre 2025. Il rappelle la profession de foi de la liste « Campus vert et ouvert », qui a obtenu la majorité des suffrages. Il y voit l'expression d'une adhésion aux diagnostics et propositions portés par cette liste. Il expose ensuite les priorités et engagements pour la mandature : promotion d'un fonctionnement transparent, collégial et démocratique du Campus, défense de la liberté académique et de l'autonomie des sciences, ainsi que de la protection contre toute forme de pression ; valorisation des espaces verts et des lieux de sociabilité, en intégrant une approche environnementale dans les projets d'extension ; amélioration de l'intégration du campus dans son territoire, notamment via le soutien à des projets comme une épicerie solidaire et un centre de santé ; enfin, renforcement de la communication entre les unités du campus. Il conclut en affirmant la volonté de s'inscrire dans un travail collectif au service du développement du Campus et de son intégration territoriale.

Pierre-Paul ZALIO, président, prend acte de cette déclaration et souligne que de nombreux éléments évoqués rejoignent les orientations du projet d'établissement.

1. Compte-rendu de la séance du 25 novembre 2025

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les observations sur le procès-verbal.

La délibération 2026-001 relative au procès-verbal n°36 de la séance du 25 novembre 2025 est approuvée avec 5 abstentions.

Actualités

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que huit personnalités qualifiées doivent être désignées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en vue du prochain Conseil d'administration. Des propositions ont été transmises et les personnes concernées ont été informées, dans l'attente de la décision ministérielle. À l'issue de cette désignation, un Conseil d'administration exceptionnel devra être convoqué avant la fin du mandat de la présidence, fixée au 21 juin, afin de permettre aux administrateurs de proposer au ministère le nom d'un président, en vue d'une nomination par le Président de la République. Conformément aux règles de fonctionnement de l'EPCC, une telle élection suppose la présence des personnalités qualifiées nouvellement désignées.

Il rappelle que l'EPCC a été désigné pour porter, sous la responsabilité du MESR, la mise en ligne des cahiers citoyens issus du grand débat national. Il souligne le caractère sensible et complexe de l'opération, impliquant des données personnelles soumises au cadre juridique du RGPD et au contrôle de la CNIL, et précise que l'établissement devrait intervenir, à ce stade de l'analyse, en qualité de sous-traitant. À cette occasion, il tient à remercier les partenaires mobilisés (CNRS, SIAF, INRIA), les services de l'établissement, ainsi que d'autres acteurs académiques et institutionnels ayant contribué au projet et à la mise en œuvre d'une chaîne de traitement expérimentale. Le lancement officiel de l'opération est prévu le 2 avril 2026, en présence de parlementaires et de représentants institutionnels, sous réserve de communication officielle par les autorités compétentes.

D'autre part, Pierre-Paul ZALIO, président, fait état de l'avancement de la phase 2 du projet immobilier, notamment concernant les futurs bâtiments de l'EHESS et de la FMSH. La phase d'avant-projet sommaire (APS) devra être finalisée d'ici mi-avril, afin de permettre la définition du projet avant dépôt du permis de construire.

Il souligne la mise en place d'une démarche de concertation avec une maîtrise d'œuvre ouverte, incluant des permanences architecturales associant les usagers. Il annonce par ailleurs la tenue d'une réunion de travail associant les élus et les parties prenantes exprimant des réserves ou interrogations sur le projet, afin d'évaluer quelles améliorations pourraient encore être apportées au projet avant la stabilisation de ses caractéristiques principales dans le cadre de l'APS. Ces éventuelles améliorations devront s'inscrire dans le respect des contraintes budgétaires, fonctionnelles et architecturales du projet.

Par ailleurs, il fait état des nombreuses difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat de partenariat public-privé conclu avec le groupement privé Sérendicité, sur les volets construction et exploitation-maintenance. Il rapporte que des pénalités ont été appliquées en raison de manquements contractuels, et que des avancées ont été obtenues sur certains points techniques du volet construction, notamment le remplacement d'équipements (pompes à chaleur). En revanche, des difficultés persistent sur le volet exploitation, notamment en matière de maintenance, de sécurité et de continuité de service, ainsi que des enjeux liés à la vétusté des installations. Ces éléments donnent lieu à un suivi resserré de la part des équipes de l'EPCC afin de parvenir à un niveau satisfaisant d'exécution contractuelle qui fait défaut aujourd'hui et gérer contentieux en cours devant la juridiction administrative, dont les conséquences sont retracées dans les comptes de l'établissement.

Enfin, il commente la situation financière de l'établissement, en soulignant que le résultat excédentaire constaté en 2025 résulte principalement de la sous-exécution du programme CollEx-Persée. Il appelle l'attention des administrateurs sur la nécessité de maîtriser et d'anticiper l'évolution de la masse salariale, dont la progression constitue un enjeu majeur pour les exercices à venir. L'EPCC devra engager une réflexion sur l'adéquation entre ses ressources et ses objectifs, notamment dans la perspective de la feuille de route à horizon 2030, en s'appuyant sur des leviers de mutualisation et de structuration des services.

Il conclut son tour d'actualité en soulignant la nécessité de consolider les fonctions essentielles de l'établissement, tout en ajustant les priorités de développement au regard des contraintes budgétaires.

2. Bilan du mandat 2022-2026

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que son mandat s'est inscrit dans une dynamique collective, avec une ambition portée par l'ensemble des établissements membres. Le Campus constitue une réalisation originale, issue du Plan Campus, et s'inscrit dans une dynamique territoriale forte. À son arrivée en 2022, l'établissement se trouvait dans une phase de transition, marquée par la livraison des premiers bâtiments et par des incertitudes institutionnelles et budgétaires.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, plusieurs évolutions structurantes ont été engagées, comme la définition d'une feuille de route partagée, la formalisation d'un projet d'établissement et la signature d'un contrat pluriannuel pour la période 2025-2029, qui ont permis de clarifier les orientations stratégiques.

Il revient ensuite sur la simplification du modèle financier, rendue possible par l'intégration progressive des personnels et la refonte du modèle contributif des établissements membres, désormais plus lisible et mieux adapté au fonctionnement de l'établissement. Il insiste sur la consolidation d'une organisation fondée sur la coopération entre établissements.

S'agissant du volet immobilier, la phase 2 du projet a été initiée et adaptée, notamment afin de répondre à des enjeux environnementaux renforcés. Plusieurs réalisations ont été menées, dont l'ouverture du bâtiment de Porte de La Chapelle, qualifiée de réussite significative. À cela s'ajoute la poursuite de projets immobiliers pour les établissements membres, inscrits dans une logique de sobriété foncière et d'exemplarité environnementale.

Concernant les activités scientifiques, Pierre-Paul ZALIO, président, indique que plusieurs milliers d'événements ont été organisés depuis 2022, ce qui témoigne du dynamisme du campus. Il met en avant le rôle central de l'Humathèque, devenue un outil structurant pour la documentation, l'archivage et l'accompagnement de la recherche. Il souligne également la montée en puissance des projets scientifiques et la structuration des coopérations entre unités de recherche. Il ajoute que le Campus Condorcet a renforcé son positionnement en matière d'innovation scientifique, notamment autour des sciences humaines et sociales computationnelles, ainsi que des enjeux liés aux données et aux technologies. Il insiste sur l'intégration de ces dimensions dans la stratégie de l'établissement.

Pierre-Paul ZALIO, président, évoque enfin la dimension d'hospitalité académique du campus. Il mentionne le développement de partenariats internationaux et la mise en place d'initiatives en faveur de l'accueil de chercheurs et d'étudiants, ainsi que d'actions de solidarité académique.

Le terme du prochain mandat en 2030 marquera l'achèvement de la dynamique de construction immobilière et appellera en anticipation de cette nouvelle phase, un approfondissement du rôle de l'EPCC en tant qu'opérateur d'une plateforme collaborative entre établissements. Dans un contexte de contraintes budgétaires, il s'agit de consolider et de valoriser les dynamiques de coopération au bénéfice des sciences humaines et sociales, tant à l'échelle nationale que territoriale.

Il décline trois axes structurants : le renforcement du modèle coopératif et le développement de services partagés entre les membres et l'EPCC, notamment en matière de fonctions support et de services à forte valeur ajoutée ; l'intensification des coopérations scientifiques, incluant des réflexions sur des dispositifs de formation communes, le partage d'infrastructures et la création de nouveaux espaces de collaboration ; et enfin, le développement du rayonnement international du Campus Condorcet, ainsi que son ancrage territorial, à travers l'accueil de chercheurs et d'étudiants internationaux et le déploiement d'une politique culturelle et de vie de campus ouverte sur le territoire.

Cette feuille de route appelle une méthode de gouvernance fondée sur le respect des identités institutionnelles, une coopération modulable en fonction des projets portés par les établissements, et le positionnement de l'EPCC comme tiers de confiance, opérateur et/ou animateur de la dynamique collective.

Il conclut en présentant ces éléments comme les grandes lignes du bilan et des perspectives, avant d'ouvrir la discussion aux questions.

Christine NEAU-LEDUC souligne le succès de l'ouverture du site de Porte de La Chapelle, qu'elle présente comme une réalisation majeure, rendue possible grâce à l'engagement des équipes du Campus. Elle insiste sur l'importance des infrastructures dans le développement des collaborations et de la vie académique, ainsi que sur la qualité exceptionnelle du bâtiment, qui accueille désormais environ 3 500 étudiants.

François CLANCHÉ observe que les dernières années ont été marquées par une amélioration notable des relations avec le Campus et par un apaisement général. Il souligne la satisfaction globale liée à l'installation sur le site, malgré un démarrage dans un contexte difficile, et exprime le souhait de poursuivre dans une dynamique de coopération renforcée, notamment sur le plan scientifique.

Romain HURET se joint à ces interventions pour remercier les équipes et indique partager l'analyse d'une amélioration générale des conditions de fonctionnement et de coopération au sein du Campus.

3. Compte financier de l'exercice 2025

Antoine ASTORG présente la situation budgétaire de l'exercice 2025 en indiquant que les recettes s'élèvent à 55,8 M€, en hausse par rapport à 2024 (47,5 M€). Il précise que cette évolution résulte principalement de l'augmentation de la subvention pour charge de service public liée à la reprise des personnels mis à disposition. Il mentionne également des recettes non récurrentes, notamment au titre du dispositif des cahiers de doléances, de financements liés à l'opération immobilière de la Porte de la Chapelle ainsi que l'impact en année pleine du financement Collex-Persée.

S'agissant des dépenses de personnel, il fait état d'une progression significative, passant de 5,1 M€ en 2023 à 10,2 M€ en 2025. Cela s'explique par la reprise progressive des personnels mis à disposition, dont l'effet se traduit en année pleine en 2025.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 13,7 M€, en légère diminution par rapport à 2024, en raison notamment de l'absence de certaines dépenses exceptionnelles observées l'année précédente. Il mentionne toutefois des charges non récurrentes, liées notamment au règlement tardif de factures relatives à des personnels mis à disposition.

S'agissant des dépenses d'intervention, il rappelle que les dépenses liées au programme Collex-Persée sont intégrées au budget, avec une montée en charge progressive des reversements aux partenaires. L'établissement reçoit dans sa subvention pour charge de service public un financement dédié, dont une partie n'a pas été consommée sur l'exercice.

Concernant les dépenses d'investissement, celles-ci s'élèvent à environ 35 M€, principalement concentrées sur l'opération de la Porte de la Chapelle, ainsi que sur les opérations de l'EPHE et de l'EHESS-FMSH.

Antoine ASTORG annonce que le solde budgétaire est déficitaire de 8,2 M€. Il précise néanmoins que, en tenant compte des opérations budgétaires et au compte de résultat mais avec une différence de fait générateur, des écritures budgétaires avec impact au bilan et des écritures comptables sans impact en trésorerie, le résultat comptable s'établit à +4,8 M€. La trésorerie de l'établissement atteint 83,7 M€, dont la majeure partie est fléchée pour les opérations immobilières et d'exploitation-maintenance.

Pascal PAIN précise que son analyse porte sur l'exécution comptable, distincte de l'exécution budgétaire présentée précédemment. Il rappelle que la comptabilité générale enregistre les opérations selon leur rattachement à l'exercice, indépendamment des flux de trésorerie.

Il souligne que l'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des travaux de fiabilisation des comptes engagés en 2024, qui ont permis de retracer un actif net significatif et d'obtenir une certification des comptes pour la deuxième année consécutive. Le résultat comptable progresse, passant de 3 M€ à 4,8 M€. Cette évolution s'explique notamment par une baisse des charges plus importante que celle des produits. Les subventions sont en hausse (+12 %), en lien avec l'augmentation de la subvention pour charge de service public et le financement du programme CollEx-Persée. En revanche, les produits directs d'activité sont en diminution (-23 %), en raison notamment d'un niveau moindre de pénalités constatées par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant des charges, il fait état d'une baisse des achats et services extérieurs, tandis que la masse salariale est en augmentation. Il mentionne également une évolution à la baisse des intérêts de la dette. L'excédent constaté résulte principalement de la consommation partielle des crédits liés à CollEx-Persée, de certains ajustements comptables et de provisions. Il souligne que cet excédent ne correspond pas à un résultat structurel mais à des éléments ponctuels.

Éric GODEAU indique que les travaux d'audit ont permis de confirmer la régularité et la sincérité des comptes. Les états financiers donnent une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de l'établissement et permettent une certification sans réserve, ni observation.

Frédéric de VAUGIRAUD souligne que les évolutions constatées sont cohérentes avec les transformations en cours, notamment la reprise des personnels et les opérations immobilières. Il mentionne une trésorerie importante ainsi qu'un fonds de roulement significatif. Il conclut en saluant la qualité de la gestion budgétaire et comptable de l'EPCC.

François CLANCHÉ salue la clarté des documents présentés, tout en regrettant l'absence de détail sur les participations des membres, telles qu'elles figurent dans le budget initial. Il propose que ces éléments soient réintégrés dans les annexes afin d'améliorer la transparence.

Antoine ASTORG confirme que cette évolution est possible.

La délibération 2026-002 relative au compte financier de l'exercice 2025 est approuvée à l'unanimité.

4. Contrat pluriannuel de l'établissement : rapport 2025

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que le rapport 2025 du contrat pluriannuel a été transmis aux administrateurs. Il précise que ce document a vocation à répondre aux principales questions à l'aide d'indicateurs simples relatifs aux engagements du contrat. Ce rapport s'inscrit dans la continuité des orientations fixées et permettra d'alimenter les discussions à venir, notamment lors de l'élaboration de la feuille de route, qui pourra intégrer des évolutions par rapport au contrat en cours.

5. Contrats, conventions et marchés signés

Pierre-Paul ZALIO, président, précise que l'ensemble des conventions, contrats et marchés signés par délégation a été mis à la disposition des administrateurs. Ces documents sont transmis dans le cadre du contrôle exercé par le Conseil d'administration sur les actes pris par délégation.

Leur consultation permet d'appréhender le fonctionnement de l'établissement, certains éléments pouvant apparaître anecdotiques mais révélateurs des pratiques et des orientations mises en œuvre.

6. Points divers

Sans objet.

En l'absence d'autres questions, **Pierre-Paul ZALIO, président**, remercie les participants et clôt la séance à 10h45.